



Convocation :..... 22.06.2022	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 22.06.2022	(présents..... 8
	(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022 À 18H

N° 2022/13

Objet : Location de fibre optique – convention de location de fibres optiques passives et d'espaces sur la plateforme téléportuaire de Castres-Mazamet

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Bernard CASTAN, stagiaire formation continue aux métiers de l'administration territoriale à l'INU Champollion

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

Délibération n°2022/13

Location de fibre optique – Convention de location de fibres optiques passives et d’espaces sur la plateforme téléportuaire de Castres-Mazamet

Le Président ayant exposé,

Considérant la nécessité de disposer d’un réseau d’infrastructure entièrement maillé pour l’interconnexion des cinq sites du Campus de Castres, et d’en assurer la maintenance nécessaire, d’en garantir la disponibilité et le rétablissement en cas de besoins.

Considérant la nécessité de renouveler pour le Campus de Castres la convention de location de fibre optique passive et d’espace sur la plateforme téléportuaire de Castres-Mazamet.

Après consultation de 4 entreprises sur le territoire appelées à fournir un devis et après analyse.

Considérant que l’offre de IMS Networks présente les conditions favorables de mise à disposition (location) de fibre optique noire et ainsi que les prestations pour son déploiement sur chaque lieu.

Le Président propose de conclure une convention de mise à disposition (location) de fibre optique noire, aux conditions suivantes :

- maintenir les solutions en place, actuellement utilisés par les services

Les raccordements, objets de cette convention sont les suivant :

- l’IUT Paul Sabatier (Campus de Castres / Ecole d’ingénieurs ISIS
- l’IUT Paul Sabatier (Campus de Castres) / Restaurant et résidence universitaires situés rue Firmin Oulès à Castres.
- l’IUT Paul Sabatier (Campus de Castres) / Maison du Campus
- Maison du Campus / Ecole d’ingénieurs ISIS
- L’ENSAV / Ecole d’ingénieurs ISIS

- La prestation comprend également les interventions de maintenance et de rétablissement des connexions, définies dans le cadre du CCTP et dans la convention jointe en annexe à la présente délibération.

- Durée : un an reconductible 2 fois, à compter du 01/07/2022 jusqu’au 30/06/2025, (périodes 01/07/2022 au 30/06/2023 ; 01/07/2023 au 30/06/2024 ; 01/07/2024 au 30/06/2025).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l’unanimité des voix,

- approuve la convention, annexée à la présente délibération,

- autorise le Président à signer ladite convention.

- dit que les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget, chapitre 011, fonction 020, nature 6262.



et délibéré à Castres, le 30 juin 2022

Pour extrait conforme,
Le Président,

Arnaud BOUSQUET